

Annexe 4 au règlement 3.5

«Brevets de juges de natation»

Directives du ressort des juges sur la formation des juges

Table des matières

1	Encadrement dans la formation des juges.....	1
2	Qualification des formateurs.....	2
3	Tâches des responsables de la formation des juges au sein de l'association régionale (RR).....	3
4	Administration des cours.....	4
5	Stage.....	6

1 Encadrement dans la formation des juges

Un stage pratique fait partie d'une formation visant à acquérir un brevet de juge et à approfondir les connaissances théoriques transmises dans le cadre de la formation. Lors d'un stage pratique, les apprenants sont encadrés et soutenus par un coach. Idéalement, c'est le formateur qui, après la partie théorique, encadre également les apprenants pendant le ou les stages pratiques.

Le tableau suivant précise quel juge s'occupe de l'encadrement pendant une compétition si le formateur n'est pas disponible.

Partie de la formation	Coach responsable
Stage pratique juge Pool	Chef des juges Pool / juge expérimenté Pool (au couloir adjacent)
Stage pratique Chef des juges Pool	Juge Arbitre
Stage pratique Juge Arbitre	Juge Arbitre
Stage pratique Starter	Starter
Stage pratique Juge Data	Juge Data
Stage pratique Juge OWS	Spécialiste OWS

Tableau 1: Encadrement durant le stage pratique

Pour les candidats de la formation «Juge Arbitre» et «Starter National», un parrain est désigné par la personne responsable de la formation des juges au sein de l'association régionale (RR). Ce parrain encadre, conseille et soutient les candidats pendant leur formation.

Pour les brevets «Juge Arbitre», «Juge Arbitre National», «Starter National» et «Juge Arbitre OWS», des stages sont effectués - l'encadrement pendant les stages est règlementé au *Chapitre 5 Stage* de ce document.

2 Qualification des formateurs

Les formateurs responsables de la formation des juges de natation doivent être titulaires de la reconnaissance correspondante selon le tableau ci-dessous.

Formation, formation continue ou perfectionnement	Reconnaissance des formateurs
Pool Basic	Juge Arbitre
Pool Advanced	Juge Arbitre
Formation continue Juge Pool	Juge Arbitre
Formation & Stage Juge Arbitre	FINA Official SW
Stage Juge Arbitre National	FINA Official SW
Formation Starter	FINA Starter SW
Stage Starter National	FINA Starter SW
Juge OWS	Juge Arbitre OWS
Stage Juge Arbitre OWS	FINA Official OWS

Tableau 2: Reconnaissance requise des formateurs

Pour l'enseignement de la matière d'autres cours de formation, on fait appel à des spécialistes appropriés ayant des compétences professionnelles suffisantes - principalement des compétences techniques et méthodologiques.

3 Tâches des responsables de la formation des juges au sein de l'association régionale (RR)

Le responsable de la formation des juges au sein de l'association régionale a les tâches suivantes :

- Prévoit en collaboration avec les clubs des :
 - Formations «Pool Basic»
 - Formations «Pool Advanced»
 - Formations «Starter»
 - Formations continues «Juge Pool»
 - Formations continues «Chef des juges Pool»

L'administration des formations est régie par le *Chapitre 4: Administration des cours*.

- Est responsable du traitement des données des cours réalisés et contrôle les entrées dans la base de données de la FSN.
- Charge le secrétariat de corriger les entrées dans la base de données de la FSN si nécessaire
- Informe les RR d'autres associations régionales si une participation externe aux cours des juges est possible
- Se coordonne avec les RR d'autres associations régionales
- Garde le contact avec les juges de son association régionale
- Est responsable de l'engagement des «Juges Arbitres» aux championnats régionaux en coopération avec le directeur technique natation de son association régionale et en informe le ressort des juges.
- Soutient les candidats à la formation «Juge Arbitre»
- Recommande les candidats «Juge Arbitre» et «Starter National» au ressort juges
- Assure l'encadrement des candidats «Juge Arbitre» et «Starter National»
- Recrute des formateurs appropriés
- Informe le fonctionnaire responsable du ressort juges de toute incident particulier relatif à l'engagement des juges
- Assure le flux d'informations vers les responsables de la fédération régionale en cas de problèmes

Si une autre personne est désignée par l'association régionale pour l'une des tâches mentionnées, le RR travaille en étroite collaboration avec cette personne et assure le flux d'informations.

4 Administration des cours

Les offres de formation des juges de natation sont publiées sur la page web de la FSN. La publication des offres se fait selon les directives du secrétariat général. (voir: *35_admin-1-f_publicationsauftrag*).

L'inscription à un cours de formation, formation continue ou perfectionnement dans le domaine de la formation des juges de natation s'effectue via la page web de la FSN.

La personne responsable de l'administration d'une offre dans le cadre de la formation des juges de natation (formateur, administrateur de cours, etc.) a les tâches administratives suivantes :

Document	Préparation	Pendant le cours	Après le cours
Rapport de cours <i>35_admin-2-dfi_kursbericht</i>	Imprimer, ajouter des données	--	Ajouter des éléments particuliers, transmettre au secrétariat natation et au RR compétent.
Liste des participants <i>35_admin-3-dfi_praesenzliste</i>	Créer sur la base des inscriptions (extrait de la base de données de la FSN)	Faire contrôler, corriger et <u>signer</u> par les participants	Ajouter des éléments particuliers, transmettre au secrétariat natation et au RR compétent.
Fiches de données personnelles <i>35_admin-4-dfi_personalienblatt</i>	Imprimer des fiches vierges	Distribuer si nécessaire et faire remplir (normalement, les données sont déjà disponibles dans la base de données de la FSN)	Transmettre au secrétariat natation et au RR compétent
Passeport de juge	Commander des passeports vierges (secrétariat général)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribuer si nécessaire ▪ Modifier / mettre à jour les passeports des juges apportés par les participants 	--
Feuilles de contrôle de formation <i>35_admin-5.X-dfi_Laufblatt_XYZ</i>	Si nécessaire, imprimer des feuilles vierges. (voir chapitre 4.1)	Distribuer si nécessaire	--

Tableau 3: Tâches administratives des cours

La délivrance de nouveaux brevets, les prolongations de validité et l'archivage des brevets existants sont effectués par le secrétariat général conformément à *l'annexe 3 du règlement 3.5*. Les informations nécessaires doivent figurer dans leur intégralité sur la liste des participants.

4.1 Feuilles de contrôle de formation

En cas de formations en plusieurs parties qui ne peuvent être effectuées en une seule fois, les apprenants reçoivent une feuille de contrôle de formation pour vérifier et confirmer les parties de la formation qui ont déjà été suivies :

- Contrôle de formation «Juge Pool»: *35_admin-5.1-dfi_Laufblatt_RichterPool*
- Contrôle de formation formation «Chef des juges Pool»: *35_admin-5.2-dfi_Laufblatt_RichterchefPool*
- Contrôle de formation formation «Starter»: *35_admin-5.3-dfi_Laufblatt_Starter*
- Contrôle de formation formation «Juge Arbitre»: *35_admin-5.4-dfi_Laufblatt_Schiedsrichter*
- Contrôle de formation formation «Juge Data»: *35_admin-5.5-dfi_Laufblatt_RichterData*

Exemple Formation «Juge Pool»

Si le stage pratique est effectué immédiatement après le module de théorie en présence du même formateur, aucune feuille de contrôle de formation n'est nécessaire. Par contre, si le stage pratique a lieu plus tard et sans la présence du même formateur, une feuille de contrôle de formation est remise.

5 Stage

Un stage signifie des engagements encadrés et évalués dans le cadre de compétitions appropriées pour l'acquisition d'un brevet de «Juge Arbitre», «Juge Arbitre National», «Starter National» ou «Juge Arbitre OWS».

Ils font partie intégrante de la formation correspondante selon *l'annexe 1 du règlement 3.5 et l'annexe 2 du règlement 3.5.*

5.1 Stage «Juge Arbitre»

Les candidats «Juge Arbitre» effectuent au moins deux stages dans le cadre de deux compétitions différentes.

L'encadrement des candidats pendant le stage «Juge Arbitre» est pris en charge par le «Juge Arbitre» présent sur place.

Pendant le stage, le candidat est au moins engagé dans les fonctions suivantes :

- Chef chronométreurs ou Chef juges virages
- Startordner
- Juge de style
- Juge Arbitre, incl. interface «Data»

Pour les décisions de promotion, chaque stage est documenté au moyen d'un rapport de stage (*35_admin-6-dfi_praktikumsbericht*).

Au moins un stage «Juge Arbitre» a lieu dans le cadre d'un championnat régional.

Un stage «Juge Arbitre» doit si possible avoir lieu dans une autre région ou être encadré par avec un coach d'une autre région.

5.2 Stage «Juge Arbitre National»

Les candidats «Juge Arbitre National» effectuent au moins un stage dans le cadre d'un championnat de la FSN ou d'une compétition désignée par le ressort juges.

L'encadrement des candidats pendant le stage «Juge Arbitre National» est pris en charge par le FINA Official SW présent sur place.

Pour les décisions de promotion, chaque stage est documenté au moyen d'un rapport de stage (*35_admin-6-dfi_praktikumsbericht*).

5.3 Stage «Starter National»

Les candidats «Starter National» effectuent au moins un stage dans le cadre d'un championnat de la FSN ou d'une compétition désignée par le ressort juges.

L'encadrement des candidats pendant le stage «Starter National» est pris en charge par le FINA Starter SW présent sur place.

Pour les décisions de promotion, chaque stage est documenté au moyen d'un rapport de stage (*35_admin-6-dfi_praktikumsbericht*).

5.4 Stage «Juge Arbitre OWS»

Les candidats «Juge Arbitre OWS» effectuent au moins un stage dans le cadre d'un championnat de la FSN ou d'une compétition désignée par le ressort juges.

L'encadrement des candidats pendant le stage «Arbitre OWS» est pris en charge par le FINA Official OWS présent sur place.

Pour les décisions de promotion, chaque stage est documenté au moyen d'un rapport de stage (*35_admin-6-dfi_praktikumsbericht*).